

Arrêté électoral

Scrutin du 11 au 13 juin 2024 – Composition des bureaux de vote

La présidente,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-3, L712-5, L712-6, L719-1 et L719-2 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération-cadre n°03-2012 du conseil d'administration sur les inscriptions volontaires sur les listes électorales modifiée par délibération n°108-2015 du conseil d'administration du 6 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté électoral n°071-2021 du 8 juillet 2021 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'université Bretagne Sud ;

Vu l'arrêté électoral modifié n°2024-024 du 26 février 2024 portant règlement électoral pour l'organisation des élections générales aux conseils centraux du 11 au 13 juin 2024 ;

Vu l'arrêté électoral n°2024-063 du 24 mai 2024 relatif aux candidatures recevables ;

Arrête

Article 1. Dans le cadre des élections générales aux conseils centraux de l'UBS organisées du 11 au 13 juin 2024, la composition du bureau de vote centralisateur en charge du déroulement des opérations électorales pour le **conseil d'administration** est fixée comme suit :

- Présidente : LESCOAT Nathalie, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : DARLEON Laure, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués des listes candidates) :
 - BEDEL Marianne
 - BERTHE Bénédicte
 - DURRIEU Gilles
 - JURYSTA Claire
 - LE BOËDEC Ludovic
 - LE BOULICAUT Nathalie
 - LE MEE Philippe
 - LELOUP Sandrine
 - PERON François
 - SAVARY Julien



- TRANCHANT Mathias
- ZAGRADSKY Stéphane

Article 2. Dans le cadre des élections générales aux conseils centraux de l'UBS organisées du 11 au 13 juin 2024, la composition du bureau de vote centralisateur en charge du déroulement des opérations électorales pour la **commission de la recherche** est fixée comme suit :

- Présidente : LESCOAT Nathalie, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : DARLEON Laure, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués des listes candidates) :
 - AUGIAS Antoine
 - AZEMAR Fabrice
 - BOURMAUD Alain
 - COURTOIS Mickaël
 - DE LAVENNE Vincent
 - DUMAS Marc
 - FALCK Valérie
 - FAÏ Fabienne
 - GOULLET Catherine
 - HANNACHI Radia
 - IRATÇABAL Vincent
 - JACOB Céline
 - LAURENT Johann
 - LE GAL Josiane
 - LECOMPTE Agnès
 - MEINERI Sébastien
 - PELLETIER Charlotte
 - PERROT Arnaud

Article 3. Dans le cadre des élections générales aux conseils centraux de l'UBS organisées du 11 au 13 juin 2024, la composition du bureau de vote centralisateur en charge du déroulement des opérations électorales pour la **commission de la formation et de la vie universitaire** est fixée comme suit :

- Présidente : LESCOAT Nathalie, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : DARLEON Laure, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués des listes candidates) :
 - ATTALA Daniel
 - BERNARD Charlotte
 - BOY Virginie
 - CARIN Muriel
 - CAUGANT Théodore
 - CHAUVIN Noluenn
 - GOMES Christophe
 - GUILLET Laurent
 - KERBRAT RUELLAN Catherine
 - LAURENT Charlène
 - LETORT Corentin
 - LOULOU Tahar
 - MARTIN Angélique
 - MICHAUD Marie-Christine
 - MOREL Gaël



- PLEYBER Olivier
- RENEAU Raphaël
- SABKHA Saker
- ZAGRADSKY Stéphane

Article 4. La cérémonie de scellement des urnes est prévue le **lundi 10 juin 2024, à 10h30**.

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/81420580211?pwd=CFjMT2xBMnpWmN1lv4dapmG6jyYJjr.1>

Article 5. La cérémonie de dépouillement des urnes est prévue le **jeudi 13 juin 2024, à 16h30**.

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/81420580211?pwd=CFjMT2xBMnpWmN1lv4dapmG6jyYJjr.1>

Article 6. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 7. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

